




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-21425-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.550**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CONSTRUCTION DU NOUVEAU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AIX-EN-PROVENCE - CRÉATION D'UNE SALLE D'AUDIENCES PÉNALES - PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES -DEMANDE DE SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX.

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESSE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Françoise TERME à M. Stéphane PAOLI, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Grands Projets Urbains

D.G.A.S Grands Projets Urbains

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29/05/12**

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**OBJET** : CONSTRUCTION DU NOUVEAU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AIX-EN-PROVENCE - CRÉATION D'UNE SALLE D'AUDIENCES PÉNALES - PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES -DEMANDE DE SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Vous savez que l'État projette la réalisation d'un nouveau Palais de Justice aux lieu et place de celui implanté aujourd'hui boulevard Carnot.

Nous avons souhaité que ce projet inclut une salle d'audiences pénales permettant l'accueil des procès les plus sensibles, de façon à éviter les problèmes de sécurité et de fonctionnement que ceux-ci engendrent dans le centre ville du fait des accès au Palais Monclar non appropriés aux passages de convois de détenus.

Cette salle d'audiences pénales était prévue dans le projet initial (Architecte M. Soller). Mais celui-ci a été abandonné par l'Etat et revu à la baisse pour des raisons budgétaires.

Il a été convenu que le nouveau projet prévoierait la réalisation de cette salle à la condition qu'elle soit financée par les Collectivités Territoriales.

Vous avez pu prendre connaissance récemment, du projet retenu (Architecte M. Barani) qui reprend cette organisation.

Le coût de cette salle est estimé à 5 700 000 € par l'APIJ (chargée de la réalisation du bâtiment par le Ministère de la Justice). Les travaux du nouveau Tribunal de Grande Instance devraient s'achever en 2016. La salle d'audiences pénales serait, elle, construite aussitôt après, soit en 2017.

Il convient donc de demander à l'ensemble des Collectivités Territoriales concernées (Région, Département, CAPA) de bien vouloir participer à la réalisation de cet équipement dont l'importance dépasse largement le strict cadre de la Commune.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **SOLLICITER** la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour l'octroi d'un fonds de concours le plus élevé possible pour la réalisation de cet équipement.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette des sommes correspondantes
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué autoriser à prendre toute disposition relative à cette demande.

**2012.550 - CONSTRUCTION DU NOUVEAU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
D'AIX-EN-PROVENCE - CRÉATION D'UNE SALLE D'AUDIENCES PÉNALES
- PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES -DEMANDE DE
SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX.**

Présents et représentés	: 41
Présents	: 35
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**